Jean-François Martin

# Cimetières familiaux protestants dans le Diois

Ils sont présents dans une grande partie de la Drôme (env. 1500 cimetières), et particulièrement dans le Diois (plus de 400 répertoriés). En général discrets, marqués par un petit mur ou une haie et quelques plaques ou stèles, parfois anonymes, parfois abandonnés (20 à 30%), parfois complètement disparus. Les cimetières abandonnés peuvent devenir des mini-biotopes très intéressants.

L'inventaire compte (février 2023) par exemple : 31 cimetières à Menglon et Laval d'Aix, 36 à Solaure-en-Diois et à St-Julien-en-Quint.

Calvin recommande des funérailles discrètes, sans pratique pouvant relever de la superstition, sans prêche au cimetière, sans pierre tombale : seule une vie honnête et surtout la foi sont garantes du salut. Au contraire, les catholiques accordent une grande importance aux rites d'accompagnements (confession, extrême onction, messes répétées, …) des défunts en attente de salut au Purgatoire.

Après la révocation de l'Edit de Nantes (Louis XIV, 1685), les cimetières protestants (comme les temples) sont détruits. Les protestants ne peuvent être ensevelis dans les cimetières paroissiaux ; ils sont enterrés de nuit, dans leurs champs, de manière anonyme, sans trace visible. C'est l'une des formes de persécution qu'ils subissent.

L'Edit de Tolérance (Louis XVI, 1787) redonne existence légale aux non-catholiques, qui ont droit à des cimetières distincts, même si le culte protestant reste interdit. La Révolution et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) établissent la liberté religieuse. Les protestants sont d'ailleurs largement favorables à la Révolution. Napoléon organise et réglemente l'exercice des religions : prêtres et pasteurs payés par l'Etat. Les cimetières doivent être ouverts à tous (mais séparés par religions). La loi de 1804 autorise les inhumations dans les propriétés privées, pour autant que ce soit à au moins 35 m du village ou de la ville. Elle reste en vigueur. La Restauration ne remet pas en cause cette situation. Les cimetières familiaux du Diois datent donc, pour les plus anciens, de la fin du XVIII$^{e}$ ou du début du XIX$^{e}$ s.

Une loi de 1887 municipalise les cimetières et interdit les carrés confessionnels (qui sont parfois vandalisés), mais autorise les signes religieux sur les tombes. Elle autorise aussi la crémation qui sera aussitôt admise par les protestants (en 1963 seulement par l'Eglise catholique).

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) abolit la rémunération des prêtres et pasteurs par l'Etat, mais laisse aux collectivités la possibilité d'entretenir les églises. Les cimetières familiaux restent autorisés.

En 1990, un décret impose une étude hydrologique pour que la préfecture puisse autoriser l'ouverture ou la continuation d'un cimetière familial.

En 2012 est fondée une Association pour la Sauvegarde des Cimetières Familiaux de la Drôme. Elle inventorie et entretient (sur demande) les cimetières tout en publiant des travaux à leur sujet.

Ils sont protégés par la loi (par ex. en cas de profanation) mais ne sont pas entretenus par les communes. Les sépultures sont des biens inaliénables. L'acte de vente d'un terrain doit maintenir la propriété du cimetière et un droit de passage. Le vendeur reste donc aussi responsable des éventuels dommages causés par le monument ! Le droit de propriété dure cent ans.

*Réf.:*
*- Jean-Claude Rouchouse et Pierre Martin, Histoire des cimetières familiaux du département de la Drôme*
*- Jean-Claude Rouchouse ; Cimetières familiaux protestants : l'exemple de Poyols commune du Diois, in Etudes drômoises n°52, 2012, p. 22ss ;*
*- J.-C. Rouchouse : Biodiversité et cimetières familiaux, in Chroniques du Diois, n° 39*
*- Dossier protestants drômois, in Revue drômoise n°547, mars 2013, not. p. 53ss*
*- Yves Levin, Histoires protestantes du Haut-Diois, slnd, p. 11s –*
*- Yves Levin : Communes du Diois à la loupe, Heraldie, Die, 2022, plusieurs mentions de cimetières familiaux locaux*
*- https://cimetieresfamiliauxdrome.wordpress.com/*
*- doc. généraliste très complet : Typhaine Couret, Les cimetières familiaux protestants : https://journals.openedition.org/chretienssocietes/4110*

*vers Luzerand, cimetière entretenu (photos JFM)*

*vers Romeyer, cimetière entretenu*

*vers Romeyer, tombes abandonnées*

*Cimetière abandonné, entre Pont-de-Quart et St-Roman*